

Silhouette villageoise : c'était un garde champêtre

Autor(en): **Jean**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **86 (1959)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-231549>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

C'était un garde champêtre par Jean des Sapins

C'était un garde-champêtre comme en n'en voit plus à dix lieues à la ronde.

La Municipalité l'avait nommé parce que, vu son âge, il risquait de tomber à la charge de la commune. Or, comme il était encore « vert » et en bon état, malgré son nez un peu rodzet, on a pensé que, malgré ses vieilles jambes, il pourrait donner la chasse aux maraudeurs et faire quelques tournées sur le territoire communal.

Pour la bonne façon, on l'avait coiffé d'une casquette portant en jolies lettres, sur une plaque de métal, ce seul mot : « Police ».

A présent, la surveillance est faite par de beaux gendarmes aux uniformes rutilants qui circulent à moto ou à vélo ou par des agents de police locaux dûment assermentés. Lui, n'avait pas même une pèlerine à jeter sur ses épaules. Autres temps, autres coutumes. C'est la vie.

On lui avait dit de s'occuper, dès le printemps venu, de la « divagation » des poules, car ces poisons de bêtes ont l'habitude de gratouiller et de fourrager sur les jardins des voisins. Vous voyez ce qu'il en résulte de ces beaux « carreaux » où l'on a semé des laitues, des salades et des petits pois.

Mais notre homme qui était un tout fin merle savait bien qu'il ne fallait pas dresser rapport quand les poules appartenaient au syndic, à l'assesseur

ou au ministre. Celles-là, il les chassait jusqu'à ce qu'elles rentrent dans leurs poulaillers. Alors seulement, il se permettait de dresser contravention quand cela allait, comme il disait, trop loin. Mais, auparavant, il prenait ses précautions et disait aux femmes qui balayaient le seuil de leurs portes :

— Dites-voir, vos poules, m'est avis qu'il faudrait les rentrer, autrement il y aura une amende !

Ce qui lui donnait le plus de tintoin c'étaient ses tournées au temps des cerises.

Il faut dire que le territoire communal était couvert de magnifiques cerisiers, si bien qu'au moment de la maturité l'eau vous venait à la bouche rien que de voir ces beaux mouchets sur tous les côtés de l'arbre. Les gamins qui ont l'habitude de croire que tout leur appartient n'hésitaient pas à se ganguiller sur les plus hautes branches. Trop occupés à manger des cerises, ils

Automobilistes !

Si vous venez dans la région, le GARAGE
DENIS FAVRE, à LEYSIN
est à votre disposition. ☎ (025) 6 24 19

Taxis - Excursions - Atelier mécanique
Agence VW

On sâ la vilhio dévesâ !
On fâ bin tot cein que fau !

PHARMACIE - HERBORISTERIE

V. CONOD

LAUSANNE

Rue Pichard 11 - Téléphone 22 75 04

Sels biochimiques
Ordonnances pour toutes caisses maladie

oubliaient de surveiller l'horizon et se trouvaient tout ébaubis d'entendre le garde-champêtre leur crier :

— Ah ! vermine, sacrés gosses, tas de crapauds, je vous tiens ! Les plus agiles se laissaient glisser sur les branches et, à peine à terre, détalait comme des lièvres.

Le malheureux qui se laissait prendre était sûr d'être secoué d'importance et traîné par l'oreille sur un grand bout de chemin. Après quoi, il le lâchait et s'en allait tout droit à la pinte, la conscience en repos, ayant fait son devoir.

Ce qui l'inquiétait le plus, c'étaient ces vagabonds qui rôdent par le pays, s'introduisent dans les granges à la nuit tombée et font souvent toutes sortes de déprédations. Ou bien c'étaient encore ceux qu'il appelait des « romanchels » qui campaient à l'orée d'un bois, réparaient des paniers et disparaissaient brusquement sans crier gare. Fallait-il les suivre, oui ou non ?

Quand le syndic lui donnait l'ordre, sinon de les rattraper, du moins de savoir où ils allaient, il partait résolument en chasse. Il allait d'un bon pas pour montrer qu'il savait encore se servir de ses vieilles jambes, puis, quand il arrivait en pleine campagne, on le voyait s'installer au bout d'une haie à l'ombre propice d'un hêtre. Couché dans l'herbe haute, il allumait sa pipe et faisait une bonne reposée.

Bien entendu, dans son carnet de

bord, il notait gravement : « En tournée, pas aperçu de vagabonds ».

Il pensait que le zèle était une chose grave et que ça ne valait rien pour la santé de poursuivre les gens sans aveu. Mieux valait laisser courir un petit filou que d'éreinter un brave garde champêtre. Mais comme son service était contrôlé, il ne manquait pas de faire signer son carnet chaque fois qu'il rencontrait quelqu'un qui travaillait dans les champs. Même, les petits bovairons y apposaient leur signature.

En automne, avant les vendanges, on lui donnait un fusil à grenaille et il tirait tant qu'il pouvait pour effrayer les étourneaux et les maraudeurs. Car vous pensez bien que si quelqu'un chardait, par-ci par-là, une carotte, un chou ou une courge, cela n'avait pas d'importance, mais le raisin, c'est sacré. Malheur à celui qui ose y toucher !

Après les vendanges, notre garde champêtre n'avait plus de virées à faire dans la campagne. Sa principale occupation était de fermer la pinte à onze heures. Il s'y employait avec zèle, passant toute sa soirée sur un tabouret autour de trois décis, à raconter ses souvenirs militaires. A onze heures, il oubliait de dire la phrase fatidique : « Messieurs, c'est l'heure ! »

A quoi bon, une demi-heure de plus ou une demi-heure de moins, ça n'a pas une grande importance.

Bulle

HOTEL DE L'UNION

SPECIALITÉS DE LA GRUYÈRE

Service soigné

Chambres avec eau courante

A. THIÉMARD, ami des patoisants.